

PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE DES DECES

Lieu :

GIPSE
Ou sur site pour les INTRA

Dates Session :

Consulter la page web sur
www.gipse.fr

Horaires :

De 8h30 à 17h00
(dont 1 heure de pause repas)

Durée :

1 jour / 8 heures

Public ciblé :

Tout public

Objectifs :

Acquérir et développer les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions
Connaître la réglementation et la législation sur la prise en charge des décès

Intervenants : Mme Aude BERLAN - Cadre de Santé,
Médecine Légale et Chambres Mortuaires, CHU TOULOUSE

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Connaissances législatives et réglementaires

Supports pédagogiques :

- Support papier

PROGRAMME

Jour	Horaires	Intervention	Intervenant
J1	8h30 – 8h45	Accueil - QCM	Aude BRUNEL Cadre de Santé
	8h45 – 10h	Au moment du décès en unité de soins	
	10h15 – 11h15	La conservation du corps	
	11h15 – 12h30	La déclaration de décès	
	Repas		
	13h30 – 14h30	La sortie définitive du corps	
	14h30 – 16h	Les décès particuliers	
	16h – 16h30	Conclusion et questions	

GIPSE

Groupement d'Intérêt Public Santé Éducation
N° SIRET : 13001819500011 – Code NAF : 8412 Z
N° enregistrement : 73 31 070 11 31

www.gipse.org